

Rapport de mission

CMLF 2010

Congrès Mondial de Linguistique Française

Nouvelle Orléans, 12-15 juillet 2010

L'expression de l'identité en français : le cas de *même* et de *pareil*

Cette contribution a consisté en une confrontation des adjectifs *même* et *pareil*, envisagés du point de vue de leur fonctionnement syntaxico-sémantique, mais également de leur exploitation discursive. En dépit du traitement de certains dictionnaires et de l'usage courant (cf. l'expression « du pareil au même »), il s'avère que la notion de synonymie ne permet pas de rendre compte du caractère propre de *même* et de *pareil*. Les deux adjectifs se prêtent pourtant à des emplois similaires, qui s'expliquent par le fait que ce sont des prédicats binaires exprimant une relation d'identité entre au moins deux entités. L'examen successif des différents emplois de *même* et de *pareil* nous a permis, au-delà de leur parenté sémantique évidente, de dégager la spécificité sémantico-référentielle de l'un par rapport à l'autre.

Les faits examinés ont ainsi montré que *pareil* ne s'emploie que dans les cas de non-identité absolue : l'adjectif exprime une relation de ressemblance – souvent approximative – entre des entités référentiellement distinctes, sur la base de traits sémantiques communs. Corollairement, *pareil* permet de mettre en lumière le fait qu'un référent donné présente des caractéristiques particulièrement saillantes, ou jugées comme telles. Concernant *même*, les données étudiées suggèrent que tous ses emplois sont susceptibles de relever d'une analyse unitaire, selon laquelle l'interprétation de l'adjectif requiert un appariement distributif préalable. Il peut alors aussi bien exprimer une identité de type entre deux objets distincts (cf. *Elles ont la même robe*) que l'unicité référentielle (cf. *Elles ont le même père*).